

Réunion du Comité du SDEHG

Mercredi 5 novembre 2025 à 14h00

Espace Ferrat
Allée de l'Europe
31840 SEILH

ORDRE DU JOUR

<i>Préambule</i>	<u>5</u>
<i>1. Désignation d'un secrétaire de séance</i>	<u>6</u>
<i>2. Procès-verbal du Comité Syndical du 20 mars 2025</i>	<u>6</u>
<i>3. Modification du tableau des effectifs</i>	<u>7</u>
<i>4. Décision modificative</i>	<u>12</u>
<i>5. Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget</i>	<u>15</u>
<i>6. Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques de la commune de Cazac</i>	<u>18</u>
<i>7. Compte-rendu des délégations du Comité</i>	<u>19</u>
<i>8. Questions diverses</i>	<u>21</u>

Le mercredi 5 novembre 2025 à 14h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Ferrat à Seilh sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Nombre de membres en exercice : 240	Nombre de membres présents : 121
Quorum : 121	Nombre de pouvoirs : 13

PRÉSENTS

- M. AGOSTI Dominique
- M. AKA Alain
- M. ALMERO Jean-Jacques
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUTHIÉ Olivier
- M. BAQUIER Jacques
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BERGON Christian
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BEZIAT Denis
- M. BLOYET Anthony
- M. BODOT Bernard
- Mme BONHOMME Martine
- M. BONNET Bernard
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTERA Didier
- M. CAZARRE Max
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. DARNAUD Guy
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- M. DELPECH Patrick
- M. DEODATO Jean-Paul
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- M. DURANDET Patrick
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. FABRE Christian
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALAUP Didier
- M. GALINON Jérôme
- Mme GALY Brigitte
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GAUTHIER Jean
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- Mme HUMEAU Dominique
- M. IMART Thierry
- M. JEANBON Patrick
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAGORCE Patrice
- M. LARROQUE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LECOURT Bruno
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- M. MALAVAL Claude
- M. MANERO Félix
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- M. MILHAU Claude
- M. MORO Sébastien
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRO Fabrice
- M. PAYAN Miguel
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri
- M. PICARD Serge
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIBEYRON Franck
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. ROBERT Didier
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUJEAN Edgard

- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRALIÉ Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SAURAT Bernard
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SERRE François
- M. SUAUD Thierry

- M. SUSIGAN Alain
- M. THIBAUD Gérard
- M. TONELLI Marc
- M. VERGNES Claude
- M. VIDAL Alain
- M. VIGUIER Gilles
- M. VINCENT Pierre
- M. ZARAGOZA Antoine

ABSENTS EXCUSÉS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. ALENÇON Alain
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AUJOULAT Michel
- M. AURY Jean-Pierre
- M. AUSSEL Edmond
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CASTEX Frédéric
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DEJEAN Serge
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DUPEYRON Michel
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. ESTIBALS Jacques
- M. FABRIS Marcel
- Mme FERRERI Arlette

- M. GAILLARD David
- M. GARCIA Damien
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO-SAINT Christine
- M. GENRE Pierre
- Mme GIMENEZ Corinne
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme ICARD Evelyne
- Mme JACQUET-VOLLEAU Valérie
- M. JOLIBERT Bastian
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAFFONT Didier
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LATTES Jean-Michel
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LEGRIS Jérôme
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MARC David
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRE Frédéric
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAVAN René
- M. PELLEGRINO Joseph
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIQUET Clément
- M. RIVAL Patrice
- M. ROQUES Patrick

- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. ROUX Laurent
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SARRAU Bertrand
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOMBRIS Yves
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel

PROCURATIONS

- M. AURY Jean-Pierre à M. SUSIGAN Alain
- M. BERRI Djamel à M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. BRIAND Sacha à M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DAVEZAC Gilles à M. BARBREAU Robert
- M. ESPIC Bruno à M. FUSEAU Philippe
- Mme FERRERI Arlette à M. BÉZIAT Denis
- Mme HILLAT Brigitte à M. PAYAN Miguel
- M. LOMBARDO Bruno à M. CHARTIER Patrick
- Mme LYORET Sandrine à M. BAR Frédéric
- M. RIVAL Patrice à M. SARRALIÉ Claude
- M. SOMBRIS Yves à Mme RUSSO Ida
- Mme VALCKE Sophie à Mme MEIFFREN Isabelle
- M. VINCINI Sébastien à M. SUAUD Thierry

Démarche de co-construction du « SDEHG de demain »

Le Président rappelle que dans une démarche participative, le SDEHG a engagé une réflexion collective sur le « SDEHG de demain », en concertation avec les élus, les agents et les acteurs du secteur énergétique.

Le taux de réponse des communes au questionnaire adressé dans ce cadre, qui s'élève à 47%, illustre leur attachement au Syndicat.

Les premiers enseignements de cette consultation révèlent un niveau de satisfaction élevé, tout en mettant en lumière des pistes d'amélioration.

Actualités de l'énergie

Le SDEHG assure une veille sur toutes les questions touchant le secteur de l'énergie. Sa réglementation est toujours aussi instable et complexe à interpréter.

Le Président présente les dernières actualités en la matière :

- L'assouplissement de la réglementation en matière d'obligation de solarisation des parcs de stationnement.
 - La complexité de gestion du réseau électrique dans le cadre des très nombreux projets de raccordements d'unités de production d'énergies renouvelables intermittentes qui nécessite un équilibre entre la production et la consommation.
 - L'évolution du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR), dispositif mis en place par RTE pour planifier et organiser le raccordement des installations de production d'énergie renouvelable aux réseaux électriques.
 - Les perspectives de travaux de renforcement des réseaux électriques de RTE et d'Enedis pour répondre aux enjeux de résilience par rapport à l'évolution climatique et aux nouveaux usages de l'électricité.
 - La croissance de la consommation d'électricité toujours attendue dans le cadre de la décarbonation de l'énergie.
 - L'évolution des prix de l'énergie toujours objet de nombreux débats montrant toute l'incertitude qui y est attachée (prix actuel de l'électricité pour le consommateur aux alentours de 180 €/MWh).
- ⇒ L'autoconsommation et les économies d'énergie répondent aux orientations de décarbonation de l'énergie et aux souhaits de stabilité de prix exprimés par les collectivités.

C'est pourquoi le SDEHG propose aux communes deux axes stratégiques prioritaires d'action :

- ✓ **Le programme LED++** accompagne les communes dans la rénovation de leur éclairage public en remplaçant les équipements anciens par des luminaires LED plus performants et économes en énergie. Il permet de réaliser 80% d'économie d'énergie. Même si ce programme est en partie financé par les économies d'énergie générées par les travaux de rénovation, le SDEHG a injecté 3 millions d'euros en 2025 afin d'en assurer l'équilibre et garantir aux communes au moins 10% d'économie sur leur facture d'électricité.

- ✓ **Le programme d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation** permet la production et la consommation locale d'énergie solaire avec un objectif de stabilité et de visibilité sur les dépenses communales à long terme en matière d'électricité. Le programme d'ombrières photovoltaïques du SDEHG favorise l'autoconsommation collective avec la recherche d'un taux d'autoconsommation plus élevé, le plus proche possible de 100%, et sur un périmètre plus étendu. Le SDEHG accompagne gratuitement les communes, au cas par cas, au travers de son ingénierie technique, administrative, financière et juridique. Une veille technologique est également menée sur les solutions de stockage, qu'il s'agisse de dispositifs virtuels ou par batteries.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du CGCT, le Comité Syndical nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame BONHOMME Martine est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

2. Procès-verbal du Comité Syndical du 20 mars 2025

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires. Il est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Les membres du Comité Syndical présents à la séance du 20 mars 2025 décident d'arrêter le procès-verbal tel que proposé et disponible sur www.sdehg.fr > Actes administratifs.

3. Modification du tableau des effectifs

Monsieur Claude SARRALIÉ, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, procède à la présentation de la proposition de modification du tableau des effectifs.

Aux termes de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs recense tous les emplois, classés par cadre d'emplois, permanents et non permanents. Cet état du personnel est également annexé à la délibération fixant le budget et le compte administratif.

Les membres du Comité Syndical sont invités à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs telle que proposée ci-après.

Suppression de poste

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer le poste de chargé(e) de gestion financière, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à la suite du départ à la retraite de l'agent titulaire le 1^{er} mai 2025, conjointement avec l'évolution des outils informatiques et l'adaptation des missions du service qui en résulte.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable unanime sur cette suppression de poste lors de sa séance du 22 octobre 2025.

Créations d'un emploi non permanent

L'article L.332-23 du CGFP autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents afin d'assurer la continuité du service pour faire face à un besoin ponctuel.

Il est proposé au Comité Syndical la création du poste suivant afin d'assurer la continuité du service : 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet, à 17 heures 30 par semaine, et pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 6 mois à compter du 01/01/2026.

L'agent qui occupera cet emploi sera recruté conformément à l'article L332-23 du CGFP. Le Président sera autorisé à signer le contrat correspondant. Si aucun besoin n'est identifié au cours de l'année, ce poste ne fera pas l'objet de recrutement. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget correspondant.

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide la suppression du poste de chargé(e) de gestion financière, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Décide la création d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet, à 17 heures 30 par semaine, et pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 6 mois à compter du 01/01/2026. L'agent qui occupera cet emploi sera recruté conformément à l'article L332-23 du CGFP. Si aucun besoin n'est identifié au cours de l'année, ce poste ne fera pas l'objet de recrutement.
- Approuve le tableau des effectifs modifié figurant en page suivante.
- Autorise le Président à signer les actes correspondants au poste créé ci-dessus.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits aux budgets correspondants.

Résultat du vote :

Pour	134
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Tableau des effectifs du SDEHG après mise à jour au 05/11/2025

EMPLOIS PERMANENTS - PARTIE 1												
FILIÈRE	EMPLOI/ POSTE	Service	Temps de l'emploi en heures		Total		Grades (tout grade du cadre d'emplois indiqué)	Emplois pourvus Nombre d'agents	Emplois non pourvus Nombre d'agents	Dont contractuels Nombre d'agents	TC	TNC
			En heures	En ETP								
	Directeur Général des Services	Direction	x		35	1	Ingénieur en Chef	1	0	0		
Emplois fonctionnels de direction	Directeur Général Adjoint des Moyens et Services Techniques	Direction technique	x		35	1	Ingénieur territorial	1	0	0		
	Directeur Général Adjoint Ressources Finances et Bâtiment	Direction ressources	x		35	1	Attaché territorial	1	0	0		
						3		3	0	0		
Administrative	Assistante RH et des fonctions supports	Ressources humaines	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0		
Administrative	Secrétaire de secteur géographique	Technique	x		35	6	Adjoint administratif	6	0	0		
Administrative	Assistante administrative	Procédures techniques et juridiques	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0		
Administrative	Assistante administrative et comptable	Finances	x		35	2	Adjoint administratif	2	0	0		
Administrative	Assistante de gestion comptable	Finances	x		35	2	Adjoint administratif	2	0	1		
Administrative	Secrétaire du Président	Secrétariat du Président	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0		
Administrative	Assistant du service transition énergétique	Transition énergétique	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0		
Administrative	Détachement emploi fonctionnel		x		35	1	Attaché territorial	0	1	0		
Administrative	Responsable Communication et Assemblées	Communication et assemblées	x		35	1	Attaché territorial	1	0	0		
Administrative	Responsable du service des Ressources Humaines	Ressources humaines	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
Administrative	Responsable du service des Finances	Finances	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
Administrative	Gestionnaire des ressources internes	Ressources humaines	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
Administrative	Chargé de gestion financière	Finances	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
Administrative	Assistante juridique	Procédures techniques et juridiques	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
						21		20	1	1		

EMPLOIS PERMANENTS - PARTIE 2										
Technique	Détachement emploi fonctionnel		x		35	1	Ingénieur en chef	0	1	0
Technique	Détachement emploi fonctionnel		x		35	1	Ingénieur	0	1	0
Technique	Conseiller technique et juridique	Procédures techniques et juridiques	x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Architecte informatique	Service informatique et moyens technologiques	x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Responsable de secteur géographique	Services techniques	x		35	6	Ingénieur	6	0	0
Technique	Responsable du développement et de l'optimisation des procédés sur les réseaux d'éclairage public	Services techniques	x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Mise à disposition et décharge d'activité syndicale		x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Chef de projet transition énergétique	Transition énergétique	x		35	1	Ingénieur	1	0	0
Technique	Technicien chargé d'opérations	Services techniques	x		35	18	Technicien	18	0	2
Technique	Technicien conseiller en énergie des bâtiments publics	Transition énergétique	x		35	1	Technicien	0	1	0
Technique	Technicien en énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie	Transition énergétique	x		35	1	Technicien	1	0	1
Technique	Chargé de gestion financière	Finances	x		35	1	Technicien	1	0	0
Technique	Technicien NTIC et moyens technologiques	Service informatique et moyens technologiques	x		35	1	Technicien	1	0	1
Technique	Chargé d'accueil	Ressources générales	x		35	1	Agent de maîtrise	1	0	0
Technique	Chargé des transports et de la maintenance	Ressources générales	x		35	1	Adjoint technique	1	0	0
Technique	Agent de propreté	Ressources humaines		x	17,5	1,5	Adjoint technique	3	0	2
Technique	Gestionnaire de la cartographie d'éclairage	Services techniques	x		35	1	Adjoint technique	0	1	0
						39,5		37	4	6
	TOTAUX					63,5		60	5	7

EMPLOIS NON PERMANENTS											
FILIÈRE	EMPLOI/ POSTE	Service	Temps de l'emplo en heures		Total		Grades (tout grade du cadre d'emplois indiqué)	Durée	Emplois pourvus		Emplois non pourvus
			TC	TNC	En heures	En ETP			Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Technique	Ingénieur en renfort - ATA	Technique	x		35	1	Ingénieur	1 an max à compter du 01/12/2024	0		1
Technique	Ingénieur - chargé de projets	Technique	x		35	4	Ingénieur	3 ans	3		1
Technique	Technicien - ASA	Technique	x		35	1	Technicien	6 mois à compter du 01/05/2025	1		0
Technique	Adjoint Technique - ATA	Technique		x	17H30	0,5	Adjoint Technique	6 mois à compter du 01/01/2026	0		1
Administrative	Assistant administratif en renfort ASA	Administratif / Technique	x		35	2	Adjoint administratif	6 mois à compter du 01/05/2025	0		2
	TOTAUX					8,5			4		5

4. Décision modificative

Le Président introduit ce point de l'ordre du jour en apportant les précisions suivantes :

- Résultat prévisionnel 2025 : La clôture de l'exercice budgétaire 2025 devrait afficher un résultat positif, permettant ainsi la poursuite des programmes engagés par le SDEHG pour l'année à venir.
- Projet de loi de finances 2026 : Selon André Laignel, Président du Comité des Finances Locales, ce projet prévoit un effort financier supplémentaire pour les collectivités, estimé à 8 milliards d'euros, en raison de plusieurs mesures, notamment :
 - le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico),
 - la réduction du Fonds vert,
 - la hausse des cotisations des employeurs territoriaux au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux,
 - le recentrage du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les seules dépenses d'investissement.
- Impact pour le SDEHG : Déjà affecté en 2025 par la fin du Fonds vert pour l'éclairage public et la baisse des recettes liées aux Certificats d'Économie d'Énergie, le SDEHG serait particulièrement pénalisé par la suppression du FCTVA sur les dépenses d'entretien de l'éclairage public. Cette mesure entraînerait une perte de recettes estimée à 1 million d'euros.

Cette perte correspond au montant de la subvention attribuée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne au SDEHG en 2025 pour la rénovation de l'éclairage public des communes, alors même que le Conseil départemental connaît lui-même des tensions budgétaires.

Monsieur Max CAZARRÉ, Vice-Président en charge des Finances, procède à la présentation de la proposition de décision modificative.

La décision modificative proposée concerne la section d'investissement.

Cette décision modificative est « technique » et vise principalement à ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiements pour les travaux sur les différents exercices budgétaires.

Définition des termes :

- Autorisation de programme (AP) : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les engagements comptabilisés sur les AP sont basés sur les ordres d'exécution envoyés aux entreprises.
- Crédits de paiements (CP) : limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année dans le cadre des dépenses engagées dans l'autorisation de programme.

Autorisations de Programme 2022 / 2023 – Crédits de Paiement

Pour le géoréférencement des réseaux, l'AP reste inchangée à 3 500 000 €, mais les crédits de paiement 2025 sont réduits de 200 000 €, passant à 550 000 €. Cela traduit un ajustement lié à la planification du projet.

Les opérations 2023 pour les travaux classiques seront soldées cette année. Nous constatons des baisses modérées sur les réseaux :

- Effacements : - 100 000 € en AP et CP.
- Renforcements : - 50 000 € en AP et CP.
- Raccordements : - 100 000 € en AP et CP.

N°	Opérations 2022	AP ajustées TTC	ajustement AP	CP 2025 ajustés	ajustement CP
9	Géoréférencement des réseaux	3 500 000 €	Inchangé	550 000 €	-200 000 €

N°	Opérations 2023	AP ajustées	ajustement AP	CP 2025 ajustés	ajustement CP
Montants en € HT					
1	Effacements de réseaux	3 750 000 €	-100 000 €	553 867,23 €	-100 000 €
2	Renforcements de réseaux	9 950 000 €	-50 000 €	1 396 671,76 €	-50 000 €
3	Raccordements	4 700 000 €	-100 000 €	349 927,74 €	-100 000 €
4	Travaux communaux	500 000 €	Inchangé	77 441,01 €	Inchangé
Montants en € TTC					
5	Eclairage	18 650 000 €	Inchangé	1 600 523,13 €	Inchangé
6	Eclairage connexe	3 400 000 €	Inchangé	265 243,89 €	Inchangé
7	Réseaux télécom - Régies	1 800 000 €	Inchangé	287 948,92 €	Inchangé

Autorisations de Programme 2024 – Crédits de Paiement

Les opérations 2024 des travaux classiques sont en cours de réalisation (2^{ème} année).

Un ajustement modéré de 200 000 € est proposé pour le programme 2024 de renforcement des réseaux, afin de tenir compte de l'avancement des travaux.

Concernant les ombrières photovoltaïques, nous avons une baisse de l'autorisation de programme (- 2 100 000 €) et des crédits de paiement (- 600 000 €). Cette évolution s'explique par le fait que la troisième grappe est réalisée via un groupement de commandes, conformément aux observations de la Préfecture. L'AP est donc recalibrée pour ne couvrir que les deux premières grappes.

N°	Opérations 2024	AP ajustées	ajustement AP	CP 2025 ajustés	ajustement CP
Montants en € HT					
1	Effacements de réseaux	3 700 000 €	Inchangé	1 753 413,87 €	Inchangé
2	Renforcements de réseaux	10 600 000 €	Inchangé	4 647 904,08 €	-200 000 €
3	Raccordements	4 300 000 €	Inchangé	1 583 347,94 €	Inchangé
4	Travaux communaux	550 000 €	Inchangé	277 218,05 €	Inchangé
Montants en € TTC					
5	Eclairage	15 200 000 €	Inchangé	6 579 795,28 €	Inchangé
6	Eclairage connexe	2 650 000 €	Inchangé	1 094 833,29 €	Inchangé
7	Réseaux télécom - Régies	1 700 000 €	Inchangé	869 229,77 €	Inchangé
8	Ombrières photovoltaïques	3 200 000 €	- 2 100 000 €	1 200 000 €	-600 000 €

Autorisations de Programme 2025 – Crédits de Paiement

Pour les opérations 2025, il s'agit de la première année de réalisation des travaux.

Les renforcements de réseaux affichent un fort dynamisme : l'autorisation de programme progresse de 1 575 000 €, et les crédits de paiement augmentent de 1 400 000 € dès 2025, avec une répartition prévue jusqu'en 2027.

Les crédits de paiement des raccordements sont ajustés à la marge (- 200 000 €) pour tenir compte de la baisse de l'activité, liée notamment au ralentissement des projets immobiliers sous l'effet des taux d'intérêt élevés et de la hausse des coûts de construction.

En parallèle, les travaux communaux et l'éclairage connexe bénéficient chacun d'un ajustement de 100 000 €, en cohérence avec l'avancement des travaux.

N°	Opérations 2025	AP ajustées	ajustement AP	CP 2025 ajustés	ajustement CP
Montants en € HT					
1	Effacements de réseaux	4 250 000 €	Inchangé	2 082 500 €	Inchangé
2	Renforcements de réseaux	12 075 000 €	+1 575 000 €	6 650 000 €	+1 400 000 €
3	Raccordements	4 700 000 €	Inchangé	2 432 000 €	-200 000 €
4	Travaux communaux	550 000 €	Inchangé	391 500 €	+100 000 €
Montants en € TTC					
5	Eclairage	13 400 000 €	Inchangé	7 102 000 €	Inchangé
6	Eclairage connexe	3 500 000 €	Inchangé	1 990 000 €	+100 000 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 250 000 €	Inchangé	1 035 000 €	Inchangé

Tableau récapitulatif de la décision modificative

Le chapitre 21 est ajusté de 150 000 € en raison d'un report d'un projet de Plan de Corps de Rue Simplifié. La décision modificative proposée est équilibrée.

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE HORS OPERATION	BUDGET 2025	DM 2025	TOTAL	
21 - Immobilisations corporelles	200 000 €	-150 000 €	50 000 €	
OPERATION				
2022-9	Géoréférencement des réseaux	750 000 €	-200 000 €	550 000 €
2023-1	Effacements de réseaux	653 867,23 €	-100 000 €	553 867,23 €
2023-2	Renforcements de réseaux	1 446 671,76 €	-50 000 €	1 396 671,76 €
2023-3	Raccordements	449 927,74 €	-100 000 €	349 927,74 €
2024-2	Renforcements de réseaux	4 847 904,08 €	-200 000 €	4 647 904,08 €
2024-8	Ombrières photovoltaïques	1 800 000 €	-600 000 €	1 200 000 €
2025-2	Renforcements de réseaux	5 250 000 €	1 400 000 €	6 650 000 €
2025-3	Raccordements	2 632 000 €	-200 000 €	2 432 000 €
2025-4	Travaux communaux	291 500 €	100 000 €	391 500 €
2025-6	Eclairage connexe	1 890 000 €	100 000 €	1 990 000 €
TOTAL DM			0 €	

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la décision modificative budgétaire telle que proposée ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour	134
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

5. Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget

Monsieur Max CAZARRÉ, Vice-Président en charge des Finances, procède à la présentation de ce point de l'ordre du jour.

L'instruction budgétaire et comptable M57, dans sa partie relative au cadre budgétaire, prévoit des règles spécifiques relatives à l'autorisation au Président pour les dépenses à caractère pluriannuel dans l'attente de l'adoption du budget.

Les dépenses pluriannuelles peuvent se matérialiser par deux types d'autorisations budgétaires, distinguées en fonction de la section budgétaire considérée :

- En section de fonctionnement : utilisation des autorisations d'engagement ;
- En section d'investissement : utilisation des autorisations de programme.

Ces autorisations sont réparties en crédits de paiement sur plusieurs exercices.

Le SDEHG ne dispose pas d'autorisation d'engagement mais dispose de plusieurs autorisations de programme.

Ainsi, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que pour les dépenses comprises dans ces autorisations de programme, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Par ailleurs, pour les dépenses n'étant pas comprises dans ces autorisations budgétaires pluriannuelles, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit notamment que :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi, prenant en compte l'ensemble de ces éléments, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater :

- Des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2025.
- Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- Des dépenses d'investissement, hors dépenses pluriannuelles, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après.

Crédits ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2025			Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2026	
Chapitre / Article	Libellé M57	Crédits ouverts BP + DM 2025	Libellé M57	Crédits ouverts avant vote du budget 2026
20	Immobilisations incorporelles	70 000 €	Immobilisations incorporelles	17 500 €
21	Immobilisations corporelles	50 000 €	Immobilisations corporelles	12 500 €
23/2313	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	50 000 €	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	12 500 €

- Des dépenses d'investissement pluriannuelles, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après. Les autorisations de programme 2026 n'étant encore pas ouvertes, il est proposé que l'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses réalisées dans le cadre de ces autorisations soit basée sur les montants des autorisations de programme 2025.

Crédits de paiement ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2025		Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2026	
Libellé autorisation(s) de programme	Crédits de paiement ouverts BP + DM 2025	Libellé autorisation(s) de programme	Crédits de paiement ouverts avant vote du budget 2026 par AP
20228 - Eclairage ++	14 500 000 €	20228 - Eclairage ++	4 833 333,33 €
20229 - Géoréférencement des réseaux	550 000 €	20229 - Géoréférencement des réseaux	183 333,33 €
20241 - Effacements de réseaux	1 753 413,87 €	20241 - Effacements de réseaux	584 471,29 €
20242 - Renforcements de réseaux	4 647 904,08 €	20242 - Renforcements de réseaux	1 549 301,36 €
20243 - Raccordements	1 583 347,94 €	20243 - Raccordements	527 782,65 €
20244 - Travaux communaux	277 218,05 €	20244 - Travaux communaux	92 406,02 €
20245 - Eclairage	6 579 795,28 €	20245 - Eclairage	2 193 265,09 €
20246 - Eclairage connexe	1 094 833,29 €	20246 - Eclairage connexe	364 944,43 €
20247 - Réseaux télécom - Régies	869 229,77 €	20247 - Réseaux télécom - Régies	289 743,26 €
20248 - Ombrières photovoltaïques	1 200 000 €	20248 - Ombrières photovoltaïques	400 000 €
20251 - Effacements de réseaux	2 082 500 €	20251 et 20261 - Effacements de réseaux	694 166,67 €
20252 - Renforcements de réseaux	6 650 000 €	20252 et 20262 - Renforcements de réseaux	2 216 666,67 €
20253 - Raccordements	2 432 000 €	20253 et 20263 - Raccordements	810 666,67 €
20254 - Travaux communaux	391 500 €	20254 et 20264 - Travaux communaux	130 500 €
20255 - Eclairage	7 102 000 €	20255 et 20265 - Eclairage	2 367 333,33 €
20256 - Eclairage connexe	1 990 000 €	20256 et 20266 - Eclairage connexe	663 333,33 €
20257 - Réseaux télécom - Régies	1 035 000 €	20257 et 20267 - Réseaux télécom - Régies	345 000 €

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'ouvrir les crédits d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus et autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les crédits susmentionnés jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Résultat du vote :

Pour	134
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

6. Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques de la commune de Cazac

Conformément à l'article 3.3 de ses statuts, le SDEHG peut exercer la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques » (IRVE) pour le compte des communes adhérentes qui en font la demande :

« Le SDEHG a pour objet d'intervenir en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques dans les conditions définies à l'article L2224-37 du CGCT. Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, le SDEHG peut créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »

L'article 4.1 des statuts du SDEHG prévoit que les adhérents peuvent transférer au SDEHG chacune des compétences optionnelles dans les conditions suivantes :

- Le transfert prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivant les délibérations concordantes de l'adhérent et du Comité du SDEHG.
- Le transfert d'une compétence optionnelle engage l'adhérent par période de 12 ans tacitement reconductible.

Le Président rappelle la stratégie du SDEHG en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) :

- Le Syndicat distingue deux types de zones sur son territoire : des zones à forte densité ou d'intérêt économique où l'offre privée se développe naturellement et des zones dites « blanches », moins attractives pour les opérateurs, où le SDEHG intervient pour assurer un maillage équilibré.
- Le réseau actuel du SDEHG compte 108 bornes de recharge implantées en zone blanche. Leur exploitation et maintenance sont intégralement prises en charge par le Syndicat, sans contribution communale. L'objectif est de garantir une borne à moins de 15 km de tout point du territoire, en complément des initiatives privées.

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal de Cazac du 24 juillet 2025 demandant le transfert de la compétence IRVE au SDEHG, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur ce transfert de compétence qui interviendrait au 1^{er} janvier 2026.

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver le transfert au SDEHG de la compétence optionnelle infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) de la commune de Cazac à compter du 1^{er} janvier 2026. L'annexe aux statuts du SDEHG portant sur les transferts de compétences sera mise à jour en conséquence.

Résultat du vote :

Pour	134
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

7. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions du Bureau du 9 avril 2025

- Programme d'éclairage du SDEHG
- Programme d'effacement de réseaux du SDEHG
- Programme LED Haute-Garonne 2026 ++
- Marché de travaux du réseau de chaleur de Lherm
- Notification de l'attribution de l'Accord-Cadre du groupement d'achat d'électricité du SDEHG
- Constitution d'un groupement de commandes pour la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation aux bâtiments communaux
- Mandat spécial Assemblée Générale Territoire d'Energie Occitanie
- Emprunt pour le programme LED++
- Emprunt pour les travaux communaux
- Conventions de formation avec la FNCCR
- Convention de Préparation à la Période de Reclassement d'un agent du SDEHG
- Retrait de la délibération n°BU202484 sur la mise en place à titre expérimental d'un congé menstruel

Décisions du Bureau du 11 juin 2025

- Programme d'éclairage du SDEHG
- Programme d'effacement de réseaux du SDEHG
- Programme LED Haute-Garonne 2026 ++
- Notification de l'attribution du marché de travaux du réseau de chaleur de Lherm
- Notification de l'attribution des marchés de travaux AV et BW
- Fonds de concours
- Convention Fonds Chaleur - Réseau de chaleur du Lherm

Décisions du Bureau du 22 octobre 2025

- Programme d'éclairage du SDEHG
- Programme d'effacement de réseaux du SDEHG
- Programme LED Haute-Garonne 2026 ++
- Convention ACTEE Fonds Chêne Saison 4
- Convention ACTEE Fonds Chêne Saison 5
- Avenant au marché d'ombrières Grappe 2
- Avenant au marché 2023 d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore - LOT N°5
- Convention entre TISSEO-COLLECTIVITES, le SDEHG et la commune de ROQUES pour la maintenance des installations de carrefours à feux de la ligne « 117 Express »
- Convention entre TISSEO-COLLECTIVITES, le SDEHG et la commune de MURET pour la maintenance des installations de carrefours à feux de la ligne « 117 Express »
- Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage unique entre le SDEHG et Toulouse Métropole dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route Métropolitaine 2 et du Réseau Express Vélo 22 à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
- Ligne de trésorerie
- Fonds de concours

Décisions du Président

Les commandes passées du 1^{er} mars 2025 au 30 septembre 2025 au titre de la délégation concernant les achats inférieurs à 90 000 € HT sont les suivantes :

OBJET DE LA COMMANDE	MONTANT (€HT)
Frais de téléphonie fixe pour 51 mois pour 60 lignes téléphoniques	38 325,00 €
Mission d'accompagnement stratégique pour le SDEHG de demain	20 000,00 €
Mise en place de la 4G et compteurs MID sur les IRVE DBT VDK	18 377,45 €
Formations des agents du SDEHG	15 088,00 €
Locations de photocopieurs pour 5 ans	14 617,07 €
Prestations informatiques diverses et renouvellements de licences informatiques	13 754,16 €
Entretien du bâtiment du SDEHG	13 283,14 €
Assistance technique pour outils numériques et cloud pour 2025	12 600,00 €
Hébergement du SIG pendant 6 mois	11 460,00 €
Achats de diverses fournitures, produits d'entretien et petits matériels informatiques	7 319,99 €
Publications des marchés publics	5 320,00 €
Cinq abonnements à la presse spécialisée	5 066,15 €
Accompagnement et étude de faisabilité photovoltaïque dans le cadre de la création d'une SEM - partie 2	4 400,00 €
Conseils juridiques	4 140,00 €
Frais de téléphonie mobile pour 2025 - complément	3 262,00 €
Mission d'accompagnement dans la mise à jour du document unique	3 083,33 €
Divers frais de restauration pour l'année 2025 - complément	2 789,50 €
Entretien des véhicules du SDEHG	2 777,99 €
Impression du rapport d'activité 2024 du SDEHG	2 560,00 €
Frais d'une insertion dans l'agenda des maires	2 209,00 €
Analyse amiante sur enrobé bitumineux dans le cadre d'un projet de réseau de chaleur	1 825,00 €
Mission de coordination SPS dans le cadre d'un effacement de réseaux	1 550,00 €
Contrôle de conformité de 20 IRVE	1 490,00 €
Frais de vente des certificats d'économie d'énergie	660,21 €
Deux avis de consultation du public	646,44 €
Location et entretien de la machine à affranchir le courrier pour un an	633,16 €
Entretien et changements pile et électrodes du défibrillateur	255,00 €
Crédit du badge de recharge IRVE du SDEHG	100,00 €
TOTAL	207 592,59 €

8. Questions diverses

Complément d'information sur la décision modificative

Concernant le programme d'ombrières photovoltaïques, la réduction de l'Autorisation de Programme (- 2 100 000 €) et des Crédits de Paiement (- 600 000 €) s'explique par le choix de réaliser la troisième grappe via un groupement de commandes, conformément aux recommandations de la Préfecture. Dans ce cadre, le règlement des prestations sera effectué directement entre la commune et le titulaire du marché.



Prochaine réunion du Comité Syndical

Vendredi 30 janvier 2026 à 14h00

par visioconférence

Le présent procès-verbal est approuvé par le Comité Syndical le 30/01/2026.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several bold, sweeping strokes.

Thierry SUAUD

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, cursive 'M' and 'B' followed by the name 'BONHOMME'.

Martine BONHOMME